

**QUELLES STRATEGIES D'INTERVENTION
EN SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL
DANS LES SECTEURS D'ACTIVITES
A FORT POTENTIEL DE RISQUE**

Présenté par :
Dr ELLOYE Roger Gustave
Médecin Inspecteur du
Travail

DEFINITIO

N

Selon l'OMS, la santé est un état de complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement à l'absence de maladie ou d'infirmité.

La santé au travail est l'objet de la médecine du travail, branche qui s'occupe de la de la prévention et traitement des blessures et des maladies liées.

La sécurité et la santé au travail est la discipline qui s'occupe de la prévention des blessures et maladies liées.

Les secteurs d'activité à fort potentiel de risque se retrouvent dans tous les secteurs primaires, secondaires ou tertiaires. Il s'agit de secteurs où les travailleurs sont exposés à un grand nombre de dangers et de menaces pour leur santé et de sécurité causant des accidents du travail et des maladies professionnelles à un rythme plus fréquent occasionnant de nombreux cas de décès ou de lésions corporelles plus ou moins graves.

I - MODALITES D'INTERVENTION

Jusqu'à ce jour, en dehors de quelques visites conjointes réalisées, chaque structure de contrôle identifie les secteurs d'activités à fort potentiel de risque, organise les inspections et édicte les recommandations.

L'adoption de la **politique nationale de santé et de sécurité au travail (2022-2026) assortie de son programme d'action** est une opportunité pour mettre en œuvre les activités de l'inspection de la santé et de la sécurité au travail. Au nombre des priorités de cette politique, figure la mise en conformité des lieux de travail en matière de SST plus spécifiquement dans les secteurs d'activités de risque.

La planification stratégique de l'inspection du travail (2023-2027) constitue le deuxième outil de l'Administration du Travail dans les secteurs d'activités à fort à fort potentiel de risque. Elle concerne les secteurs du BTP, de l'industrie et du commerce.

I - MODALITES D'INTERVENTION

L'outil WIND, c'est l'outil d'intervention dans le secteur agricole. L'expérience pilote en cours a permis la formation d'environ 200 pairs formateurs dans la cacao-culture à Grand-Zatry, M'batto et Soubéré.

L'outil WISCON, c'est l'outil conçu pour doter les inspecteurs du travail des aptitudes nécessaires pour effectuer une inspection efficace des conditions de travail dans le cadre d'activités de construction (BTP).

Pour bien adresser le sujet, nous proposons une synergie d'action des services de contrôle qui peuvent s'avérer complémentaires.

Ainsi donc, l'Inspection du Travail, l'Inspection de la Santé et de la Sécurité au Travail et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) devraient mutualiser leurs efforts et stratégie pour :

- Identifier les secteurs à fort potentiel de risque ;
- Etablir la cartographie de ses entreprises
- Aider les entreprises à mettre en place, un paquet minimum d'activité que ses entreprises doivent implémenter.

II – PAQUET MINIMUM D'ACTIVITES

- Évaluation des risques : Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques spécifiques à chaque secteur d'activité afin de mettre en place des mesures appropriées.
- Formation et sensibilisation : Former les employés aux risques potentiels, aux procédures de sécurité et aux bonnes pratiques pour prévenir les accidents et les blessures.
- Utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) : Fournir et encourager l'utilisation adéquate des EPI pour réduire les risques professionnels.
- Mise en place de procédures opérationnelles sécurisées : Élaborer et mettre en œuvre des procédures opérationnelles claires et sécurisées pour chaque tâche à risque.

II – PAQUET MINIMUM D'ACTIVITES

- Surveillance et contrôle : Surveiller régulièrement les conditions de travail, les équipements et les pratiques pour détecter les dangers potentiels et prendre des mesures correctives.
- Participation des employés : Impliquer activement les travailleurs dans l'identification des risques et le développement de solutions pour assurer leur sécurité et leur santé au travail.
- Gestion des urgences : Élaborer des plans d'urgence et former le personnel à réagir efficacement en cas d'accident ou de situation dangereuse.
- Évaluation continue : Évaluer régulièrement l'efficacité des mesures de sécurité mises en place et ajuster les stratégies d'intervention en fonction des nouveaux risques identifiés ou des changements dans l'environnement de travail.

III – SUIVI

- Concevoir une fiche d'inspection consensuelle
- Etablir des missions d'inspection conjointe.
- Mettre en place un comité de rédaction des rapports d'inspection.
- Proposer des mesures de sanctions plus coercitives que celles existantes.
- Mettre en place un système de récompenses des entreprises respectant la législation en SST.

CONCLUSION

Les stratégies d'intervention de l'Administration du Travail dans les secteurs d'activités à fort potentiel de risques existent. Elle doit être renforcée avec la mise à disposition de moyens adéquats et une synergie d'action avec la CNPS pour des résultats plus tangibles.